

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2021-109 ANNULE ET REMPLACE DC2021-80 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 01/07/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : MMES ANDREY Danièle, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Ont donné procuration : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

OBJET : Inscription de provisions pour dépréciation liée aux impayés sur le budget déchets ménagers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2021/39 du 08/04/2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget Déchets ménagers ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/45 du 08/04/2021 actant une dépréciation des actifs circulants de 40 000 € pour l'exercice 2021 ;

Considérant qu'afin de donner une image sincère du budget Déchets Ménagers et de respecter le principe de prudence quant au risque potentiel d'impayés sur les redevances d'ordures ménagères, il est enregistré comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 40 000 euros depuis 2009, date de prise de compétence par la Communauté de Communes ;

.../...

Considérant l'étude menée par la commission Finances du 14/06/2021 portant sur le montant des impayés au 08/06/2021 qui propose de revoir le montant de la dotation pour provision liée aux impayés de 40 000€ à 30 000€ par an à compter de 2021 puisque le montant d'impayés annuel moyen est de 25 290,53€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'ANNULER la délibération n°2021/45 actant une dépréciation des actifs circulants de 40 000 € pour l'exercice 2021,
- D'ACTER et d'ENREGISTRER comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 30 000 € inscrits budgétairement au Budget Primitif de 2021,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le résultat du vote est le suivant : **81 voix POUR**

Pour copie conforme.

Le Président

Benoît SINGLIET

